



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction de la Coordination Interministérielle et de
l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral, est prescrite, à la demande du Syndicat Mixte Eau du Pays de Fougères, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de révision des périmètres de protection des drains de la forêt de Fougères à Landéan et Laignelet et la création du forage de la Bretonnière à Laignelet.

L'enquête se déroulera pendant 16 jours consécutifs, du 17 juillet 2023 (9h) au 1^{er} août 2023 (12h).

Le dossier d'enquête publique est consultable gratuitement pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine (www.ille-et-vilaine.gouv.fr) ;
- en mairie de Laignelet (32 avenue du Maine - 35133 Laignelet), aux heures suivantes :
 - du lundi au samedi de 9h à 12h15 ;
- en mairie de Landéan (6 avenue Victor Hugo - 35133 Landéan), aux heures suivantes :
 - les mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h ;
 - le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
- sur un poste informatique, mis à disposition à la préfecture d'Ille-et-Vilaine (81 bd d'Armorique, 35026 Rennes cedex 9) du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00 (sur rendez-vous : pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr)

Madame Pascale LE FLOCH-VANNIER, cadre territoriale, désignée pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur, recevra les observations du public à la mairie de Laignelet les :

- lundi 17 juillet 2023 de 9h à 11h ;
- samedi 22 juillet 2023 de 10h à 12h.

Elle recevra également les observations du public à la mairie de Landéan les :

- mercredi 26 juillet 2023 de 9h à 11h ;
- mardi 1^{er} août 2023 de 10h à 12h.

Des observations sur l'utilité publique de l'opération peuvent être formulées pendant la durée de l'enquête :

- au siège de l'enquête, à la mairie de Laignelet, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur ;
- par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur, adressé à la mairie de Laignelet ;
- par courriel, à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr

Dans le délai d'un mois à l'issue de l'enquête, une copie du rapport dans lequel le commissaire-enquêteur énonce ses conclusions motivées sera déposée à la mairie de Laignelet et Landéan, ainsi que dans toutes les communes sur le territoire desquelles l'opération doit avoir lieu, et à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, où toute personne pourra en demander communication.

Pour le préfet,
Le secrétaire général

23 JUIN 2023

Paul-Marie CLAUDON